

Point 1 : secrétaire de séance

Point 2 : Régime indemnitaire des personnels BIATSS : dispositif spécifique de prime de fin d'année 2013 (avis)

Point 3 : campagne d'emplois 2014 (avis)

Point 4 : questions diverses

Détermination des votants

FSU : 2 votants : Nicolas GREGORI – Benoit KLEIN

FO : 1 votant : Cyrille BORDE

SGEN : 1 votant : Etienne ROZE

FERC-SUP-CGT : 1 votant : Martine SALM

UNSA : 5 votants : Muriel SCHLATTER - Sandra QUERRY - Xavier ROUX - Lionel VERNEX-LOSET - Franck SAULNIER

1 - Secrétaire adjoint de séance Lionel Vernex-Loset : UNSA

2 – Point sur le régime indemnitaire BIATSS de fin d'année 2013

Le président nous indique qu'une évaluation a été établie par la DRH, soit 250 euros brut/personne pour une enveloppe totale (cotisations employeur comprises) de 770 000 euros. Le président spécifie qu'il est difficile d'aller plus loin pour le budget 2013.

Nous prenons la parole afin de lire cette déclaration :

« Monsieur le Président,

L'université de Lorraine a été construite dans le cadre d'un établissement à budget unique et pas sur un agglomérat de composantes au budget plus ou moins autonome et opaque. Vous gélez des postes pour assurer l'équilibre de ce budget unique mais maintenez une inégalité de traitement que nous ne pouvons accepter : le dispositif proposé aujourd'hui maintient les disparités et les inégalités au sein des personnels alors qu'ils aspirent à la transparence et à un traitement égalitaire, qui serait « vecteur de cohésion, et de "sentiment d'appartenance".

Les représentants CGT, FO et FSU au CT souhaitent que l'établissement mette en commun toutes les enveloppes des composantes et du central dédiées aux primes de fin d'année 2013, afin de créer un pot commun qui permettrait de verser à tous les BIATSS de l'Université de Lorraine une prime d'un montant unique et ce quelles que soient leur catégorie et leur affectation.

Cette proposition ne concerne pas le dispositif ex INPL a priori déjà mis en paiement et qui ne serait plus modifiable pour 2013.

C'est à vous de mettre en œuvre tous les moyens pour que tous les personnels de notre établissement aient une même reconnaissance pécuniaire de leur travail. »

Le président voit dans cette déclaration un changement par rapport à notre positionnement du dernier CT, ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord.

Il explique qu'il ne peut pas prélever le montant prévu sur les composantes, celles-ci ayant pris l'habitude de gérer leurs primes. La mobilisation des fonds des composantes ne pourrait être faite sans avoir prévu un prélèvement en amont, d'autant plus que celles-ci auraient déjà intégré les primes dans leur budget. De plus, quelques composantes sont sous le régime de l'article L 713-9 qui leur donne une certaine liberté dans la gestion de leur budget.

En 2012, 480 à 500 collègues ont été concernés par des primes distribuées dans les composantes. A ce jour, 200 demandes sont remontées des composantes avec des montants parfois inférieures à 250 euros.

Le président précise que nous sommes dans un régime transitoire dans lequel des iniquités persistent et que, certes, il est nécessaire de mettre fin à ce dispositif, mais que pour cette année il restera sur la proposition qui est faite là.

Nous demandons si lors du prochain CT nous pourrions connaître les montants des primes versées, la fourchette, le nombre de personnes concernées.

Le président répond que cela sera possible.

L'UNSA indique ne pas s'être associée à notre demande mais précise qu'il est nécessaire de réfléchir à un dispositif plus harmonieux pour 2014 : ce qui pouvait se comprendre sur des ex-établissements ne peut plus s'admettre aujourd'hui sur un établissement unique. L'UNSA souhaite qu'en 2014 le dispositif travaillé aille dans le sens proposé par notre déclaration. Par ailleurs, elle précise qu'il a été annoncé que le GVT serait payé à l'université et demande au président quelle utilisation il compte faire de cette somme.

Le président répond que cette somme doit servir à financer le régime indemnitaire 2013 et que, tant qu'il n'avait pas de notification, il ne pouvait assurer définitivement ce financement. Lors du dernier CT, la notification n'était pas arrivée. Or, pour construire un budget en équilibre, il lui était indispensable de connaître cette information. La notification est arrivée le 12 décembre. Le président tient à préciser que seul 40 % du GVT est attribué et qu'il reste toujours à la charge de l'établissement un montant de 1,2 million d'euros.

Il est demandé au président comment il a décidé de ce montant de 250 euros brut ?

Il explique qu'un calcul a été fait à partir des cotisations salariales et employeur pour les contractuels et les titulaires. D'autre part, il a fallu faire une estimation des personnes qui recevraient une prime de leurs composantes, avec un montant supérieur ou inférieur aux 250 €

Les 200 remontées à ce jour ne comprennent bien entendu pas les 173 agents bénéficiaires de primes de l'ex-INPL. Le président tient à préciser que le budget définitif de l'établissement pour 2013 ne sera connu que début avril 2014 et que c'est à partir de ce moment que pourra être entamée la discussion sur le régime indemnitaire 2014.

Le SGEN demande au Président que des sommes identiques, en net, soient versées aux contractuels et aux titulaires (en effet, une disparité est créée en raison du montant des cotisations qui n'est pas le même pour les titulaires et les contractuels) et qu'un plafond maximum soit soumis aux composantes.

Pour le président, une telle opération pourrait orienter la réflexion, mais il ne voit pas comment imposer un montant maximum cette année. François Noël, DRH, précise que cela équivaldrait à faire du cas par cas et à effectuer une vérification a posteriori. Le temps disponible ne permet pas de mettre en place cette procédure, à moins de distribuer les primes au printemps au plus tôt.

Pierre Mutzenhardt revient sur la simulation pratique qui a été faite, soit 250 euros brut injectés dans le salaire avec une répartition entre 62 % de titulaires et 38 % de contractuels, ce qui correspond à 731 000 euros chargés.

Nous avons demandé une suspension de séance avant le vote.

Vote le régime indemnitaire de fin d'année 2013

Résultat du vote : 0

Refus de vote : 0

Contre : 0

Abstention : 9

Pour : 1, voix du SGEN qui explique sa décision en précisant que la situation n'est pas satisfaisante, mais que le montant de la prime a évolué entre le précédent CT et celui-ci.

Nous avons maintenu notre demande d'une prime qui soit équitable pour tous.

Nous sommes persuadés qu'une vraie volonté de l'établissement aurait pu conduire toutes les composantes à accepter de remonter leurs ressources propres afin d'obtenir une mise en commun, offrant à l'ensemble des personnels un montant supérieur aux 20,83 euros brut par mois que représente cette prime.

Les composantes de l'université et le central aurait pu s'enorgueillir de permettre à tous les agents de bénéficier d'un montant égal et décent.

Cependant, nous n'avons pas souhaité voter contre parce qu'il nous a semblé que cette somme, aussi modique soit-elle, pouvait aider les personnels.

Le président reprend la séance en précisant que l'université n'a pas eu de bonnes nouvelles mais pas de mauvaises nouvelles supplémentaires.

Une discussion sur le régime statutaire pourrait être entamée lorsque la réalisation budgétaire de l'année précédente sera connue et que le budget de l'année 2014 sera en cours. Une première réunion sur le RI pourrait se tenir en d'avril.

3 - Campagne d'emplois

Le président précise que, pour cette année, il n'y a pas eu de demandes de transformation de poste d'AENES en ITRF. Le volume de chacun des corps reste le même, même s'il y a eu des échanges. Ce n'était pas inscrit dans la lettre de cadrage.

Il dit comprendre les motivations du vote CONTRE des représentants des personnels lors du précédent CT, mais précise que le vote porte sur la publication des emplois (*autrement dit, le président essaie de manipuler les représentants du CT qui s'opposent au gel de postes en essayant de leur faire endosser la responsabilité de la non remontée des postes en cas de vote contre*).

Le président précise que le total des emplois non publiés est de 98. Il assume sa démarche sur la réduction de la masse salariale mais tient à préciser que, comme tous les ans, certaines composantes ne publient pas leurs emplois afin de garder des contractuels.

Dix emplois BIATSS des directions centrales ne sont pas proposés aux concours.

Pour les collègiums, il y a eu des transformations de postes d'enseignants en ATER.

Pour le collégium Interface, les postes ne sont pas publiés car l'établissement doit connaître ce que sera l'engagement du rectorat relativement au fonctionnement de l'ESPE.

Les représentants du personnel demandent à nouveau au président combien d'emplois exactement sont gelés ?

Les 10 emplois gelés en central représentent 680 000 euros, les emplois EC représentent eux 1 200 000 euros, soit au total 1 800 000 euros.

Si l'on part d'un total de 51 enseignants - les 10 transformations de postes en postes d'ATER - 8 postes à l'ESPE : 33 emplois seraient gelés auquel il convient d'ajouter les 20 emplois qui avaient attribués par le ministère.

LE SGEN demande au président pourquoi le conseil scientifique n'a pas été consulté. Mme Thibier répond que la consultation n'implique pas d'avis. Le CS a été consulté, mais sans qu'il lui soit demandé de porter un avis.

On note un petit flottement, tout de même, au sein de l'équipe présidentielle.

Le président met le tableau de publication des emplois au vote.

Vote sur la campagne d'emplois 2014 :

Refus de vote : 0

Contre : 10 (l'ensemble des représentants)

Abstention : 0

Pour : 0

Le président tient à préciser qu'il présentera tout de même ce point au CA, malgré le vote contre de l'ensemble du CT.

Questions diverses :

L'UNSA appelle l'attention sur le non-paiement de salaires pour certains enseignants contractuels. L'ensemble des organisations syndicales se joint à cette demande :

Des collègues contractuels (ATER, contractuels enseignants) rencontrent actuellement d'énormes difficultés financières puisqu'ils n'ont pas encore été rémunérés et que pour certains, on leur a annoncé que leur contrat ne serait signé qu'en janvier. Que compte mettre en place l'administration dans l'immédiat pour remédier à cette situation?

D'après les informations disponibles, un certain nombre d'enseignants contractuels ne touchent toujours pas leur paie définitive, alors qu'ils sont en activité depuis le mois de septembre, ils ne perçoivent que des avances sur salaires.

M. Noël explique que si tous les enseignants n'ont effectivement pas encore de contrat, ils bénéficient tous d'une rémunération au minimum sous forme d'avance, soit 80 % du salaire brut. La saisie dans ARENA permet la couverture sociale et la rémunération sous forme d'avance mais pas l'instruction complète du dossier. Il est nécessaire que les composantes remplissent tout le dossier ARENA et que toutes les pièces soient remises. François Noël explique connaître de réelles difficultés pour la gestion des enseignants contractuels, dont le nombre resterait limité. Il donne l'exemple d'une composante qui aurait saisi 5 agents le 12 décembre, soit la semaine dernière, alors qu'ils sont en poste depuis plusieurs semaines. Pour les enseignants, il y a des difficultés juridiques de rédaction des contrats. Cependant, toutes les situations ont été étudiées : le mode de rémunération avec l'indice de référence. L'ensemble des éléments ont été collectés afin de délivrer bientôt les contrats. Les enseignants auront leur lettre de choix sur le contrat par une note qui sera transmise en janvier. Les rattrapages de salaires seront régularisés :

- Pour les contrats dont les documents ont été rendus le 11 décembre la régularisation interviendra fin janvier.
- Pour les contrats dont les documents seront transmis après cette date la régularisation interviendra fin février.

Il est important de préciser que même si le contrat n'est pas signé ou pas déclaré par la composante dans l'application ARENA, l'établissement ne contestera pas l'emploi de cette personne.

On entend dire que, pour des raisons d'économie, des enseignants contractuels en poste depuis de nombreuses années ne seraient pas renouvelés l'an prochain au profit d'enseignants du secondaire mis à disposition. Qu'en est-il précisément?

Le DRH demande que le libellé de cette question soit précisé afin de la traiter lors d'un prochain CT.